Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_149-DE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

Hautes Terres Communauté
Le 30 septembre 2026
DELIBERATION N°2026-CC-149
8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente septembre deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Allanche, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :
Didier ACHALME, Josiane ANDRÉ, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Céline GELY, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Christophe PRADAL, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Étaient absents excusés :
Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Vincent LIANDIER, Patrick OUDIN, Michel PORTENEUVE, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Pouvoirs :
Patrick OUDIN pouvoir à Aurélie BRESSON, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Caroline SIBSON pouvoir à Alain GRIFFE, Philippe VIALLE pouvoir à Thierry MAIGNE, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 23 septembre 2026
Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL
Membres en exercice : 60
Présents : 45 – Pouvoirs : 5 – Votants : 50

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Attribution d'une aide financière aux travaux dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov'

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025CC-149 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2025 approuvant le financement des travaux dans le cadre de du programme d'intérêt général Pacte Territorial France Rénov' avec programmation pluriannuelle – autorisation ouverture de programme / crédit de paiement et le règlement d'attribution des aides du Pacte territorial France Rénov' ;

Vu la délibération n°2026CC-011 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2026 approuvant la modification n°1 règlement d'attribution des aides du Pacte territorial France Rénov' ;

Vu la Convention « volet accompagnement – Hautes Terres Communauté » Pacte territorial - France Rénov' (PIG) période 2026-2027 Hautes Terres Communauté effective à partir du 1er janvier 2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'intérêt communautaire et de son projet de territoire, Hautes Terres Communauté s'engage dans des actions cohérentes en termes d'habitat privé ancien adaptées aux problématiques propres à son territoire ;

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par propriétaire bailleur, pour le projet d'amélioration de logements situés sur la commune de Murat, pour un investissement total éligible de 83 607 € HT ;

Précisant que le montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles indiquées ;

Vu le montant de l'autorisation de programme Aides financières « volet accompagnement – Hautes Terres **communauté** » et le montant des crédits de paiement de l'exercice 2026 ;

Considérant que les crédits inscrits au budget primitif principal 2026 opération 1015 – Pacte Territorial France Rénov' (PIG) chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, article 20422 – Privés – Bâtiments et installations ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_149-DE

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une aide financière aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'Anah, dans le cadre du « volet accompagnement – Hautes Terres Communauté » Pacte territorial – France Rénov' de Hautes Terres Communauté, en application du règlement d'attribution des aides, au demandeur suivant :

Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par Hautes Terres Communauté
	Propriétaire bailleur	15300 MURAT	83 607 € HT	**12 899 €**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'attribution de cette aide ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance
Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.